

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de Séance

République Française

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU SCOT
2020-02 du 4 mars 2020**

Nombre de délégués : 23
En exercice : 22
Présents : 16
Votants : 16

Date de convocation : 25 février 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de mars à 15 h 30 mn, les délégués du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Coutances, légalement convoqués, se sont réunis à Coutances 9 rue de l'écluse chette, sous la présidence de Monsieur Christian GOUX, président.

Etaient présents :

Délégués		Présents	Excusés/ Représenté par un suppléant
Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche			
AUBERT Alain	Titulaire		Excusé
FEDINI Marc	Titulaire		Excusé
LAUNEY Jean-Paul	Titulaire		Excusé
LEMOIGNE Henri	Titulaire	X	
LEVAVASSEUR Joëlle	Titulaire	X	
LOUIS Thierry	Titulaire		Représenté par LECLERE Alain
MARESCQ Roland	Titulaire	X	
RENAUD Thierry	Titulaire	X	
ALEXANDRE Gisèle	Titulaire	X	
BIDOT Jacky	Titulaire		Représenté par Daniel HELAINE
BOURDIN Jean-Dominique	Titulaire	X	
COULON Gérard	Titulaire	X	
GOUX Christian	Titulaire	X	
HENNEQUIN Claude	Titulaire	X	
JOUANNO Guy	Titulaire	X	
LAMY Yves	Titulaire		
LAURENT David	Titulaire	X	
MALHERBE Bernard	Titulaire		Excusé
MARIE Jacques	Titulaire		Représenté par ROBIOLLE Hubert
PERIER Claude	Titulaire	X	
RIHOUEY Hubert	Titulaire	X	
SAVARY Jean-Pierre	Titulaire		

Secrétaire de Séance : Conformément à l'article L.2121.15 du C.G.C.T, est nommé secrétaire de séance : PERIER Claude

Assistaient également à la réunion :

CHABERT Olivier, directeur

Le président constate que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Délibération 2020-03-02 - Approbation du compte de gestion 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le trésorier de Coutances et que le Compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte administratif du budget 2019.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Président et du Compte de gestion du Trésorier,

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes au Compte administratif du syndicat mixte pour le même exercice.

Délibération 2020-03-03 - Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2019.

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président ; le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme Président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2019 Monsieur Henri LEMOIGNE, vice-président en charge des Finances.

Délibération 2020-03-04 - Vote du compte administratif 2019.

Hors de la présence de Monsieur Christian GOUX, le Comité syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Henri LEMOIGNE, approuve, à l'unanimité, le compte administratif du Syndicat Mixte du SCoT pour l'exercice 2019 qui s'établit comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de Séance

RESUME COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DE COUTANCES			
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2019	Réalisations 2019
011	Total Charges à caractère général	12 200,00 €	3 411,71 €
012	Total Charges de personnel	30 000,00 €	1 840,80 €
65	Total autres charges de gestion courante	2 500,00 €	880,34 €
68	Dotations aux amortissements	489,00 €	489,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 489,00 €	- €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES de FONCTIONNEMENT	70 678,00 €	6 621,85 €
74	Dotations et participations	- €	- €
74	montant restant à répartir entre la CMB et la COCM	21 782,00 €	21 782,00 €
	Excédent de fonctionnement reporté	48 896,00 €	- €
	TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT	70 678,00 €	21 782,00 €
20	Total immobilisations incorporelles (révision du SCOT)	25 000,00 €	- €
21	Total immobilisations corporelles	- €	- €
	Déficit d'investissement reporté	978,00 €	- €
	TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	25 978,00 €	- €
28	Amortissements	489,00 €	489,00 €
"021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
	Excédent d'investissement reporté	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT	489,00 €	489,00 €
		Résultat de l'exercice 2019	
		Fonctionnement	15 160,15 €
		Investissement	489,00 €

RESULTAT DE L'EXECUTION DU BUDGET 2019			
	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2018)	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019 à reporter sur le budget 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT	48 895,16 €	15 160,15 €	64 055,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- 978,00 €	489,00 €	- 489,00 €
TOTAL	47 917,16 €	15 649,15 €	63 566,31 €

Délibération 2019-04-05 - Vote du budget primitif 2020

Monsieur Henri LEMOIGNE, vice-président en charge des Finances présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2020.

Le budget primitif 2020 s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU PAYS DE COUTANCES
Procès-verbal de Séance

BUDGET PRIMITIF 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU PAYS DE COUTANCES		
Chapitre	Libellé Chapitre	Budget 2020
011	Total Charges à caractère général	10 066 €
012	Total Charges de personnel	25 000 €
65	Total autres charges de gestion courante	3 500 €
68	Dotations aux amortissements	489 €
023	Virement à la section d'investissement	25 000 €
TOTAL DES DEPENSES de FONCTIONNEMENT		64 055 €
74	Dotations et participations	0 €
74	montant restant à répartir entre la CMB et la COCM	0 €
002	excédent de fonctionnement reporté	64 055 €
TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT		64 055 €
20	Total immobilisations incorporelles (révision du SCoT)	25 000 €
21	Total immobilisations corporelles	0 €
	déficit d'investissement reporté	489 €
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT		25 489 €
28	Amortissements	489 €
"021	Virement de la section de fonctionnement	25 000 €
TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT		25 489 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, adopte à l'unanimité le budget primitif de la Commune pour l'année 2020. Il est précisé que le budget a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et qu'il a été voté :

- Par chapitre pour la section investissement sans opérations,
- Par chapitre pour la section fonctionnement.

Questions diverses – LOI ELAN

La direction départementale des territoires et de la mer de la Manche requiert l'avis du Syndicat mixte du SCoT dans le cadre de l'article L121-8-2 du code de l'urbanisme pour une demande concernant un terrain situé Hameau Salmel à Saint sur Ay et une demande concernant deux terrains situés au lieux-dits « le Pont » et « le Val » sur la commune de Tourville sur Sienne.

Les éléments de connaissance ne sont pas suffisants pour permettre au syndicat mixte du SCoT d'émettre un avis circonstancié sur les demandes présentées.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 16h30

Le Président

